

CHIFFRES CLÉS

526 contrôles de la DDTM (droits de visite)

247 PV d'infraction à l'urbanisme dressés par les agents assermentés de la DDTM et transmis au parquet

789 décisions de justice prononcées pour des faits de cabanisation depuis 2012

80 % des décisions de justice ont donné lieu à une mesure de remise en état sous astreinte depuis 2012

63 % taux d'exécution des mesures de remise en état ordonnées par les juges depuis 2012



La charte départementale de lutte contre la cabanisation

La charte a été signée par le Préfet, le Procureur général et les 1ères communes le 18/12/2008.

54 communes sont signataires en 2021 (+11 communes en 1 an) et de nombreux partenaires engagés

- » maillage de compétences
- » actions coordonnées et partagées
- » élu = acteur de 1er rang



La cabanisation

La cabanisation consiste en l'implantation sans autorisation de constructions ou d'installations diverses occupées épisodiquement ou de façon permanente, le plus souvent dans des zones inconstructibles.



Ce qu'il faut retenir pour 2021

3 opérations « coup de poing » à Bessan, Lunel et Marsillargues mobilisant 10 agents de la vigilance territoriale de la DDTM, les forces de l'ordre et Enedis

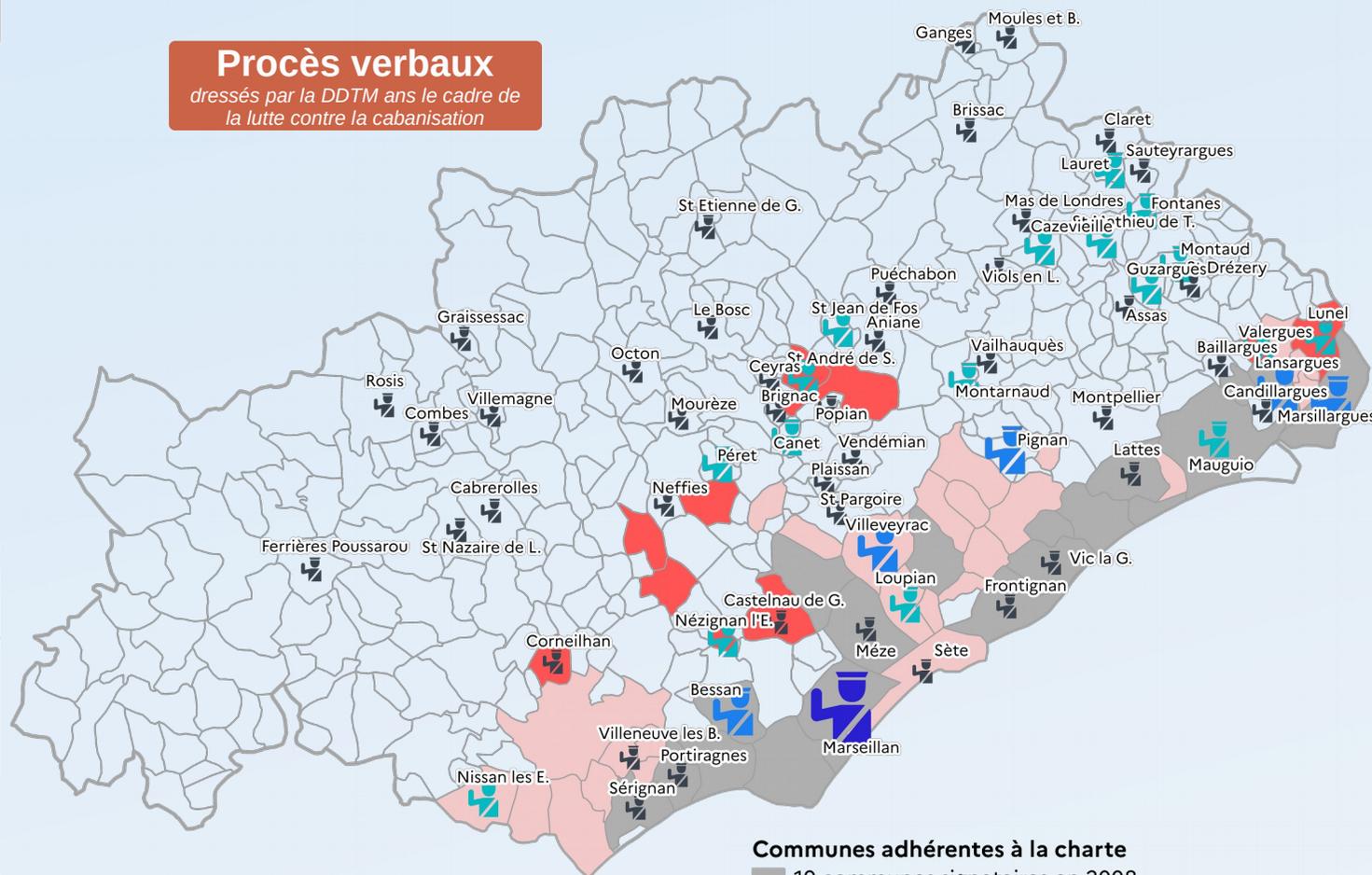
18 remises en état des lieux dont **1 démolition d'office** (commune de Vias)

30 titres d'astreinte pénale émis à l'encontre de délinquants n'ayant pas satisfait leur obligation pour **340 165€**

4 sessions de formation destinées aux élus en partenariat avec le CFMEL (+ de 200 élus présents)

Procès verbaux

dressés par la DDTM ans le cadre de la lutte contre la cabanisation



Communes adhérentes à la charte

- 19 communes signataires en 2008
- 24 communes signataires en 2009-2020
- 11 communes signataires en 2021
- Non adhérente

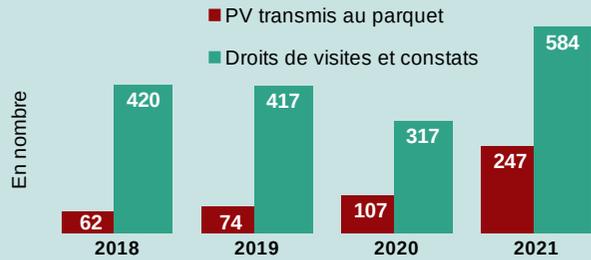
Nombre de PV transmis au parquet par la DDTM en 2021

- Entre 1 et 2 PV
- De 3 à 10 PV
- De 11 à 20 PV
- Plus de 20 PV



Vigilance territoriale

Les services territoriaux de la DDTM interviennent en appui des collectivités locales et le cas échéant en substitution pour le contrôle, la recherche et la constatation d'infractions.



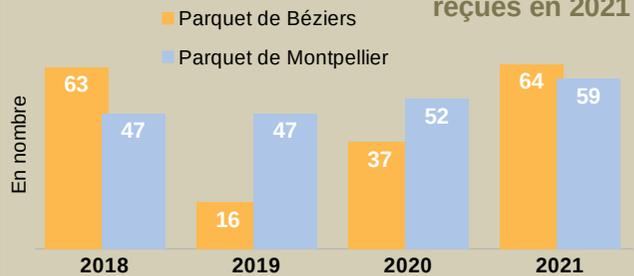
Décisions de justice rendues

58 décisions de justice dont 48 condamnations en 2021



Contentieux pénal : saisines du parquet*

123 saisines pour avis reçues en 2021

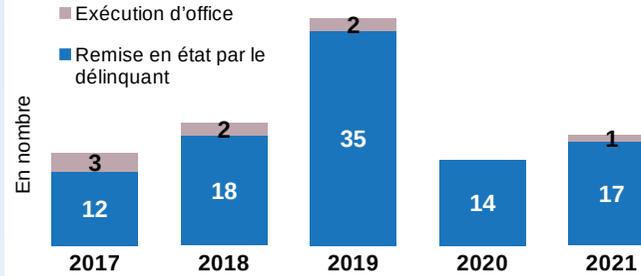


* C'est à dire les demandes du parquet d'avis juridiques à la DDTM dans le cadre d'affaire de cabanisation. Les infractions à l'urbanisme en zone urbaine ne sont pas comptabilisées.



Remise en état des lieux*

18 remises en état d'office en 2021



*Après décision de justice, à noter que de nombreux contrevenants remettent en état spontanément ou suite à une décision pénale.

PROCÉDURE SIMPLIFIÉE

